

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-58/2022

Objet : Décision Modificative n°1 et n°2 – Budget principal 2022 – M14.

L'an deux mil dix-vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc – GIROT Dominique.

Absents : JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à GARO Carine – COMBRISSEON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code générale des collectivités territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ◆ Vu la délibération n° 20-2022 du 6 avril 2022 approuvant le Budget Primitif communal – M14,

Considérant que, le budget au chapitre 014 compte 739223 s'élève à 300 €. Un virement du chapitre 022 « dépenses imprévues » est nécessaire vers le compte 739223 à hauteur de 762 € pour permettre le titre du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal).

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements de la DM 1 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-462,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des 1	462,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-300,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des 1	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Considérant que, le compte 2313 hors opération nécessite un ajout de 500 € pour permettre le mandatement d'une facture de fin d'année. Le compte 2135 hors opération sera diminué de 500 € pour permettre ce financement.

Considérant que, le compte 2313 opération de mise en accessibilité des bâtiments € pour permettre le solde de l'opération suite à la réalisation des travaux et au et du cabinet de contrôle. Le compte 2313 de l'opération des travaux des maisons rue Pratic qui est terminée sera diminué du reliquat à hauteur de 903.40 €. Pour compléter, le compte 2138 hors opération sera diminué de 22 596.60 €.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements de la DM 2 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,amén	-500,00		
2138 (21) : Autres constructions	-22 596,60		
2313 (23) : Constructions	500,00		
2313 (23) - 202101 : Constructions	-903,40		
2313 (23) - 75 : Constructions	23 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 et n°2 pour le budget principal M14 2022 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 décembre 2022.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI